

MORTEAU Santé

Anticiper la perte d'autonomie des seniors

Améliorer la prise en charge des seniors : voilà la finalité du parcours santé des aînés. Ce programme national, qui concerne les plus de 75 ans, est expérimenté dans le Doubs.

« C'est une expérience sans doute déterminante pour faire du pays horloger un territoire pionnier », a salué Delphine Uring, directrice du centre hospitalier Paul-Nappez à Morteau.

Repérer la perte d'autonomie des seniors de plus de 75 ans le plus tôt possible afin de mieux la soigner, éviter l'hospitalisation et favoriser le maintien à domicile : c'est l'objectif du parcours santé des aînés-Paerpa (personnes âgées en risque de perte d'autonomie), expérimenté dans le Pays Horloger.

Le dispositif, qui implique l'ensemble des intervenants en ville, à l'hôpital et dans le secteur médico-social, a fait l'objet d'échanges à l'Espace Morteau.

Le plus longtemps possible à domicile

Le Pays Horloger a en effet été retenu comme territoire préfigurateur de ce programme national, qui concerne les plus de 75 ans. Plus de 40 infirmiers, médecins, kinésithérapeutes, pharmaciens... ont ré-



Le programme présenté vise à éviter les hospitalisations et à faciliter le retour à la maison après un séjour à l'hôpital. Photo d'illustration ER/Willy GRAFF



Delphine Uring, directrice du centre hospitalier de Morteau.

pondu à l'irradiation de l'Agence régionale de santé et de l'association du réseau de santé de proximité et d'appui, qui coordonne le dispositif.

Des outils et des services leur ont été présentés pour faciliter le partage d'informations entre eux : dans le suivi d'un patient âgé en risque de perte d'autonomie, qui bénéficie

d'un plan personnalisé de santé.

Objectif : permettre à la personne de rester le plus longtemps à domicile, éviter les hospitalisations ou faciliter le retour à la maison après un séjour à l'hôpital. Le parcours agit plus particulièrement sur quatre facteurs de risque : les chutes, la dépression, la dénutrition, le médicamenteux.

40

Le nombre d'infirmiers, médecins, kiné ou pharmaciens qui ont répondu à l'appel de l'Agence régionale de santé pour la présentation du dispositif